

L'Education sportive au Lycée

Lorsque mon fils, qui a trois ans, est venu me trouver tout excité pour me dire: "Papa, j'ai fait un-deux", je suis resté interloqué. Je n'ai compris son équation que lorsqu'il soulevait sa jambe au rythme sec des mouvements d'autrefois. Et j'ai su aussi que c'était sa grand-mère qui l'avait initié aux mouvements de sa propre jeunesse. J'ai trouvé cela charmant, démodé bien sûr, mais j'ai mesuré aussi l'étendue de temps

qui sépare nos générations en matière de "gym". On imagine mal, en effet, de nos jours des parents, saisis par la vague des activités sportives "in" (sports de loisir notamment), choisir cette voie pour initier leur progéniture. (1)

Qu'y a-t-il donc de changé dans les leçons de sport dans nos lycées par rapport à nos souvenirs d'adulte, par rapport à notre "gym" au lycée?

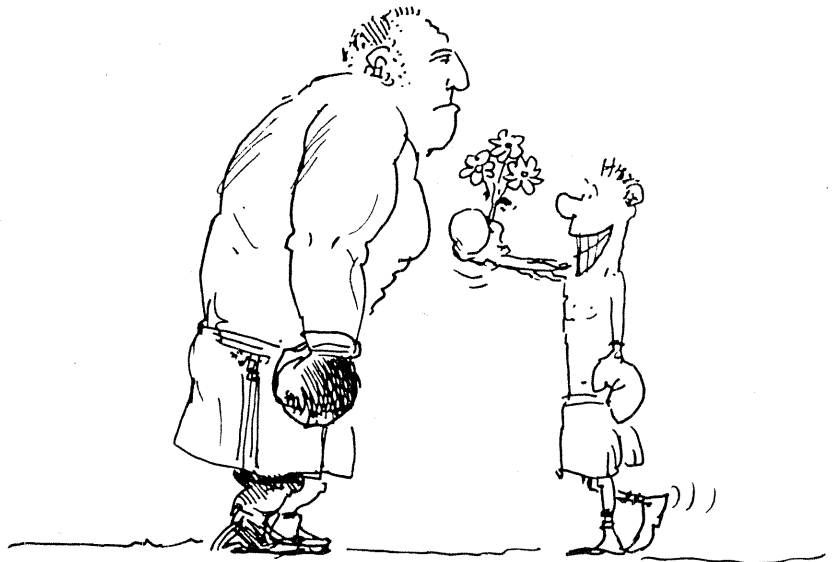
Avant de décrire la partie visible des leçons d'éducation sportive, de comprendre donc les contenus employés, il y a lieu de plonger dans les soubassements, les fondations philosophiques qui sous-tendent l'action concrète. Dans le cadre de quelle philosophie éducative se situe l'action des enseignants d'éducation sportive, quels sont les objectifs qu'ils se proposent de viser? De façon tout à fait générale, l'action des enseignants est éducative, c.à.d. est prévue pour fournir à des élèves certaines compétences individuelles et sociales: les enseignants tentent d'éduquer par le sport et pour le sport, d'informer aussi sur le sport.

Tout d'abord ils éduquent **par** le sport: celui-ci sert de cadre pour transmettre et faire vivre des valeurs morales, sociales et relationnelles: les élèves apprennent à apprendre, à surmonter des difficultés, à réaliser des efforts parfois pénibles, à surmonter leurs doutes, à vivre des succès et victoires, à digérer des échecs et défaites. Ils apprennent ainsi à maîtriser des situations sociales parfois complexes et pleines de tensions: ils doivent apprendre à s'arranger avec des partenaires et des adversaires, des moins doués, des plus forts qu'eux. Enfin ils arrivent à s'épanouir à travers l'action, à se (re)connaître en agissant, à former et confirmer leur personnalité à travers la réussite sportive et le bien-être corporel. A tout cela, les enseignants d'éducation sportive essayent de construire des situations et d'insister sur l'une ou l'autre de ces facettes.

Ensuite, ils éduquent **pour** le sport. Celui-ci devient un but en soi, puisque aspect important de notre civilisation moderne. Une éducation équilibrée ne peut ne pas tenir compte de l'importance du sport dans notre société, toute politique éducative doit garantir aux élèves l'acquisition d'une certaine compétence en matière de pratique sportive. Cette compétence se définit à travers la maîtrise d'une ou plusieurs techniques sportives permettant une pratique efficace et régulière au-delà de préparation, d'initiation de tâtonnement, d'orientation en matière de pratique sportive et permettant aux élèves de trouver leur(s) voie(s) de prédilection. Cette phase de préparation et d'initiation comprend également le développement physiologique indispensable pour la pratique des activités physiques et sportives. Il s'agit de développer chez les élèves les capacités physiques et motrices, mais également une attitude positive envers les activités physiques et sportives afin de les inciter à trouver eux-mêmes leur voie dans la dimension culturelle qu'est le sport moderne.

Finalement, les enseignants d'éducation sportive informent **sur** le sport en jumelant la pratique sportive avec des informations sur et autour de la pratique sportive afin d'essayer d'en faire des sportifs avertis enclins à une pratique réfléchie des activités physiques et sportives. C'est la question du comment et du pourquoi...

De ces réflexions découle la manière de procéder en éducation sportive: il suffit de choisir des **contenus**, de déterminer des **méthodes** d'approche pour essayer d'atteindre prioritairement un ou plusieurs **objectifs** précédemment décrits. Ainsi, toutes les activités sportives peuvent être utilisées à des fins différenciées: on peut enseigner le football pour son im-



"FAIRNESS ASS ENG SAACH VUN DENE SCHWAACHEN"

re Schneider 91

Carlo Schneider

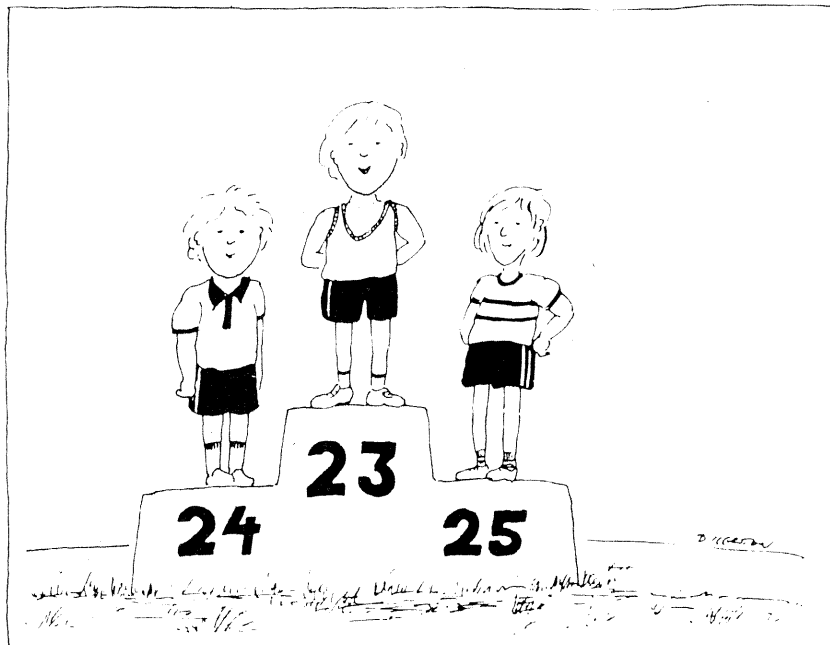
portance socio-culturelle dans le cadre du sport de compétition organisé, mais aussi pour celle dans le cadre du sport-loisir, on peut l'utiliser pour son grand effet sur le système cardio-vasculaire, on peut encore s'en servir pour créer des situations d'interaction sociale. Tant de voies à suivre au moyen d'une même activité... Dans un autre article, différents exemples montrent plusieurs approches possibles.

Les étapes

Afin d'atteindre l'objectif à long terme, à trouver une autonomie dans la pratique sportive de chaque individu, l'éducation sportive au lycée procède par étapes successives et bien distinctes.

Dans un premier temps, et pendant une période qui correspond à peu près au cycle inférieur de l'enseignement postprimaire, l'école se propose de préparer, d'initier et d'orienter en matière de sport. Elle essaye à travers une approche systématique de mettre l'élève au contact d'un certain nombre d'activités physiques et sportives et d'y entamer un processus d'apprentissage. Ce processus d'apprentissage est proposé sous forme de cycles d'enseignement appelés encore "unités d'enseignement" pour lesquels les objectifs spécifiques sont décrits d'avance. Le choix des activités obligatoirement enseignées, le volume horaire accordé à chacune d'entre elles et leur répartition sur les différentes années scolaires sont également fixés. Les enseignants disposent cependant d'une large liberté en ce qui concerne les méthodes didactiques et pédagogiques et en ce qui concerne la pondération des objectifs recherchés. Le choix des activités physiques et sportives obligatoires a été opéré en fonction de leur importance culturelle dans le monde sportif luxembourgeois. On y retrouve les activités sportives traditionnelles comme l'athlétisme, la gymnastique, la natation, les handball, football, basketball et volleyball, mais aussi le tennis de table etc. A côté de cet enseignement obligatoire, il est laissé une certaine place à des activités physiques et sportives dont l'enseignant a le libre choix, compte tenu de l'intérêt des élèves, de sa propre spécialisation éven-

Toute politique éducative doit garantir aux élèves l'acquisition d'une certaine compétence en matière de pratique sportive.



D. Kersten

tuelle ou des installations et de l'équipement disponibles..

A la fin de la phase d'initiation et d'orientation en éducation sportive, qui se termine en principe après la classe de 4e/10e, les élèves ont été sensibilisés et initiés à une gamme assez complète d'activités et ont, en principe, trouvé leur champ d'intérêt. Il est maintenant possible de les orienter en tenant compte de leurs capacités physiques et motrices dont ils ont fait preuve pour l'une ou l'autre activité sportive, mais également en tenant compte de leur motivation spécifique, souvent développée au cours de cette période d'initiation polyvalente.

Les options

A partir de la classe de 3e/11e commence alors la "phase de renforcement et de détermination" en éducation sportive. Cette phase a pour but de responsabiliser progressivement les élèves quant au choix des activités physiques et sportives à pratiquer. Il leur est permis de choisir selon leurs intérêts et leur savoir-faire une activité sportive parmi une offre limitée, ceci pour une durée déterminée (1 trimestre, 1/2 trimestre). Ceci leur permet de s'engager à fond dans une activité qu'ils ont choisie eux-mêmes. Un tel "enseignement à la carte" s'appelle un "système à options" et se base sur la programmation simultanée des leçons d'éducation sportive de 2 à 4 classes parallèles et prévoit la présence de 2 à 4 enseignants (parfois avec un surnuméraire), ce qui permet de prévoir 2 à 4 choix (parfois plus en cas de surnuméraire). La mise en place d'un système à options dépend d'un bon nombre de facteurs: programmation simultanée des classes, nombre et qualité des installations disponibles pour y installer des ateliers de travail, planification équilibrée des offres etc. Certains établissements particulièrement bien équipés ont mis en place des systèmes à options très sophistiqués et équilibrés, tel ce lycée technique du sud qui propose à ses classes de 11e au cours de l'année 48 offres d'activités physiques et sportives parmi lesquelles les élèves en choisissent 12....

Les expériences recueillies par les enseignants à travers les systèmes à options sont très positives et ont permis de réduire à des proportions infimes le problème de l'absentéisme en éducation sportive des élèves des classes supérieures.

Le travail des élèves en éducation sportive est sanctionné par une note au bulletin trimestriel. Cette note compte, pour une très faible part, il est vrai, dans le calcul de la moyenne générale des élèves. Il importe de savoir que dans le calcul de la note, il est bien sûr tenu compte du savoir-faire et de la performance motrice et sportive constatée à la fin d'un cycle d'enseignement, mais que, contrairement aux autres branches d'enseignement, la participation active des élèves et leurs efforts personnels (compte tenu de leurs prédispositions morphologiques et psychomotrices) sont largement pris en compte et peuvent intervenir pour un tiers voire la moitié dans la note définitive.

Tous les détails concernant les objectifs, les contenus, les méthodes et l'évaluation des élèves sont prévus dans un document officiel de 1985 qui tient lieu de programme officiel (2)

Ce programme est largement suivi dans les établissements dont les installations sont suffisantes et adaptées à ce programme. Il existe malheureusement toujours des établissements scolaires insuffisamment équipés où les enseignants sont obligés d'adapter le programme officiel aux données locales.

Les associations sportives

Au-delà du volet obligatoire de l'éducation sportive, il existe dans chaque établissement une association sportive qui gère une offre sportive périscolaire en supplément aux leçons d'éducation sportive. Les élèves peuvent librement profiter des offres sportives dont le volume varie d'un établissement à un autre et se situe entre 5 et 20 heures par semaine. Les offres se situent généralement entre 12h00 et 14h00 ainsi qu'après 16h00, parfois aux après-midi libres. Les offres sont spécifiques et à horaire fixe: telle des séances de handball tous les vendredis de 16h00 à 17h00. Chaque établissement fixe librement son programme d'activité selon les intérêts des élèves, les installations disponibles, les traditions locales, la spécialisation des enseignants. Les associations sportives de tous les établissements sont regroupées en la Ligue des Associations Sportives Estudiantes Luxembourgeoises (L.A.S.E.L.). Cet organisme organise une panoplie de rencontres, coupes et championnats auxquels les associations sportives des différents établissements peuvent participer. De nombreuses sorties les mardis et jeudis après-midi se font chaque trimestre pour chacune des associations sportives. Un nombre impressionnant de rencontres et d'épreuves sont enregistrées chaque année. Le nombre de sportifs engagés est également très élevé, tel dans cet établissement qui, en 89-90, totalisait 64 sorties et organisations auxquelles ont participé 342 élèves différents de cet établissement et parmi lesquels un élève totalisait à lui seul 16 sorties...

Les associations sportives ont également la possibilité d'organiser des activités internes, soit des rencontres à orientation compétitive, soit des sorties à orienta-

tion loisir. Ainsi on assiste au cours des dernières années à un nombre croissant d'activités du genre après-midis de plein-air, randonnée à bicyclette, stages d'escalade, club d'endurance au sein d'un établissement. L'adaptabilité aux intérêts des élèves, l'innovation en matière de formules intéressantes, la recherche d'activités hors du commun sont à l'ordre du jour dans les établissements scolaires.

Le sport sort également des établissements pour être à la base de séjours prolongés soit au Grand-Duché soit à l'étranger. De nombreux établissements ont pris l'habitude d'organiser des séjours sportifs comme p. ex. des classes de neige, des classes de mer, des classes nautiques. Les formules d'organisation sont très variables: mi-temps pédagogique, projets transdisciplinaires, stages multisports, stages spécialisés à plein-temps. Dans tous les cas, les investissements humains et financiers sont considérables et reflètent la volonté des enseignants de garantir une animation sportive de qualité répondant aux aspirations des jeunes d'aujourd'hui.

En conclusion, il a lieu de constater que des efforts énormes ont été réalisés afin de rendre le sport attrayant et accessible à tous dans le cadre scolaire. Leçons obligatoires d'éducation sportive et offres sportives périscolaires se complètent de façon heureuse. Quelques problèmes restent cependant insuffisamment résolus.

D'abord celui de l'horaire hebdomadaire accordé à l'éducation sportive: malgré les déclarations succes-

sives des différents gouvernements et contrairement aux intentions formulées à l'occasion des discussions lors du vote de la loi du 26 mars 1976 concernant l'éducation physique et le sport, nous sommes encore loin du minimum de 3 leçons hebdomadaires pour toutes les classes. Au contraire, la récente réforme du cycle supérieur de l'enseignement secondaire a confirmé la situation lamentable de l'éducation sportive dans ces classes: l'unique leçon d'éducation sportive est restée une triste réalité.

D'autre part il reste encore certains établissements dont les installations sportives sont insuffisantes. Mais ici, bien plus que pour la question des horaires, la situation s'améliore. La centaine (!) de professeurs d'éducation physique et sportive qui assurent l'animation sportive à tous les niveaux dans les lycées fait preuve d'un engagement appréciable. En fait, souvent il existe une certaine complicité entre eux et les élèves dont ils sont responsables. C'est peut-être là une des raisons du regain d'intérêt que rencontre l'éducation sportive auprès de la grande partie de la population scolaire.

Hubert Eschette

(1) Nimax, Georges: De l'éducation physique à l'éducation sportive, in: 3 Stonne Sport an d'Schoul, brochure d'information éditée par l'A.P.E.P.E.P. (1974)

(2) Eschette, Hubert: Education sportive, programme d'enseignement pour l'enseignement secondaire et l'enseignement secondaire technique

Malané, Gast: Ministère de l'Education National, Luxembourg 1985, No ED/ES-EST/076-01